

Prison ferme pour l'évadé de la gendarmerie et ses complices

THONON-LES-BAINS. Dans la nuit du 10 au 11 novembre 2004, un individu avait réussi, avec l'aide de complices, à prendre la poudre d'escampette de la cellule de sûreté de la gendarmerie d'Annemasse où il était gardé à vue pour diverses infractions

Une opération organisée et orchestrée façon commando.

Après plusieurs tentatives infructueuses, les deux complices présumés étaient parvenus à forcer le verrou et la porte de la cellule à l'aide d'un pied de biche. El Amrami avait pu s'évader avant d'être repris deux mois plus tard.

La double participation des frères Sahli dans l'évasion de El Amrami, manifeste pour le ministère public, sujette à caution pour la défense, laisse planer un doute certain sur la salle d'audience

Le défenseur des frères Sahli, M^e Arminjon, n'a pas manqué de tirer parti des lacunes dans l'instruction du dossier pour battre en brèche toute implication avérée de ses deux clients dans l'évasion de Sami El Amrani.

Avant de le conduire en cellule de sûreté, les gendarmes avaient autorisé El Amrami à contacter les personnes de son entourage pour qu'on lui apporte à diner. La fouille au corps a-t-elle été faite à la va-vite, une enquête administrative est en cours. En tout cas, El Amrami était parvenu à conserver un téléphone

Deux complices

portable sur lui. Entre 18 h et 2 h du matin, une trentaine d'appels à destination de deux numéros de portables extérieurs seront enregistrés dans les listings. Les numéros des deux portables sont ceux des frères Sahli.

M^e Arminjon procédera à un « démontage technique et chronométré » des trente-cinq appels enregis-

trés entre 18 h et 23 h 48. Durée totale des communications : six minutes. Et après déduction des appels aux proches en présence d'un gendarme avant la mise en garde à vue, une seule petite minute va subsister : « Impossible d'organiser une évasion en si peu de temps! » conclura le défenseur des frères Sahli, avant de plaider purement et simplement la relaxe.

Le tribunal a fait montre de sévérité en infligeant trois ans ferme à El Amrami et deux ans ferme à Adnan Sahli avec pour l'un et l'autre maintien du mandat de dépôt. Le tribunal a déclaré Amine Sahli coupable de complicité et l'a condamné à dix-huit mois de prison ferme avec mandat d'arrêt.

Jean-Claude ERMINE ■